

# S.D.I.S.

## Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire

### Extrait du registre des Délibérations

### Séance du 7 novembre 2016

Délibération n° 2016-37

Décision modificative N° 1

Membres du CA.SDIS en exercice	:	25
Présents à la séance	:	23
Pouvoir	:	1
Nombre de votants	:	24
Quorum	:	13
Convocation affichée le	:	25 octobre 2016
Procès-verbal affiché le	:	

L'an deux mil seize, le sept novembre à quatorze heures, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire se sont réunis, sur convocation de son Président en application de l'article L 1424-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. le Docteur Bertrand ROUFFIANGE, Président du Conseil d'Administration.

**Étaient présents :**

Mme Catherine AMIOT, M. Jean-Claude BECOUSSE, Mme Colette BELTJENS, M. Pierre BERTHIER,  
Mme Marie-Christine BIGNON, M. Frédéric CANNARD, Mme Mathilde CHALUMEAU,  
Mme Carole CHENUET, M. Maurice COCHET, M. Jean-Michel DESMARD,  
Mme Catherine FARGEOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Violaine GILLET,  
Mme Dominique LANOISELET, M. Jean-Paul LUARD, Mme Édith PERRAUDIN,  
Mme Virginie PROST, M. Bertrand ROUFFIANGE, M. Jean-Yves VERNOCHET

**Suppléances :**

Mme Marie MERCIER était suppléée par M. Sébastien RAGOT  
M. Louis PONCET était suppléé par M. François BONNETAIN  
M. Jacky RODOT était suppléé par M. Anthony VADOT  
Mme Françoise VERJUX-PELLETIER était suppléée par M. Raymond GONTHIER

**Excusés :**

Mme Josiane CORNELOUP, non suppléée M. Jean-Claude LAGRANGE, non suppléée

**Pouvoir :**

- M. Jean-Claude LAGRANGE a donné pouvoir à M. Jean-Yves VERNOCHET

**Secrétaire de séance :** Mme Mathilde CHALUMEAU

M. le Président Bertrand ROUFFIANGE, rapporteur, donne lecture des dispositions suivantes :

## **I – RAPPEL DU DISPOSITIF**

Une Décision Modificative, comme le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire, est un véritable stade budgétaire.

Ces modifications ou ajustements budgétaires sont concrétisées par :

- ☞ Des crédits nouveaux pour des besoins ou des ressources qui, jusqu'à présent, n'ont pas fait l'objet d'inscriptions budgétaires ;
- ☞ Des crédits complémentaires nécessaires au financement d'une dépense déjà engagée ou supplémentaire ou la prise en compte pour recettes prévisibles ;
- ☞ Des diminutions de crédits dans le cas d'une moindre recette ou dépense ;
- ☞ Des mutations de crédits entre comptes budgétaires qui sont équilibrées entre elles et donc sans incidence directe sur l'équilibre de chacune des sections du budget annuel ;
- ☞ Des mouvements d'ordre, sans encaissement ou décaissement par Monsieur le Payeur Départemental, qui sont naturellement équilibrés entre eux.

**La décision modificative n° 1 de ce budget 2016 se traduit ainsi :**

- ☞ Le montant global de la section de fonctionnement augmente de 11 K€.
- ☞ Le montant global de la section d'investissement augmente de 1.315 K€.

Afin de renforcer la transparence de ce document, il convient d'apporter un éclairage particulier sur certains points, par nature de mouvements.

## **II – PRÉSENTATION DE LA DEMANDE**

### **2.1. – Les principaux mouvements réels**

#### **2.1.1. - En section de fonctionnement**

Les principaux mouvements réels correspondent à une augmentation de 11 K€ en dépenses et en recettes.

Parmi ces mouvements, on peut citer :

#### **Des crédits nouveaux :**

- ☞ Le remboursement du capital décès suite au décès d'un agent pour 14,5 K€.

#### **Des crédits complémentaires, notamment :**

- ☞ Un ajustement de la prévision initiale des dépenses relatives aux admissions en non valeur et aux créances éteintes pour 22,7 K€.
- ☞ Un complément de crédits pour les interventions réalisées en Saône et Loire par les S.D.I.S. limitrophes pour 8 K€.
- ☞ Un ajustement des crédits des autres charges exceptionnelles suite à la remise gracieuse partielle des pénalités sur le marché SONAUTIC pour 5 K€ (cf. délibération n° 2016-23 du 4 juillet 2016).
- ☞ Un ajustement de la prévision initiale des dépenses relatives aux intérêts d'emprunts pour 20 K€.

#### **Des crédits en diminution, notamment :**

- ☞ La principale diminution de crédits, pour un montant de 47,3 K€, correspond à la clôture du dossier des logements des S.P pour nécessité absolue de service, qui s'est déroulée dans de meilleures conditions que prévues.

L'équilibre de la section de fonctionnement est obtenu grâce à un ajustement du poste des dépenses imprévues de cette section pour un montant de 39,1 K€.

Les différents ajustements de cette section portant sur les mouvements réels peuvent se résumer globalement de la manière suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Crédits nouveaux	0.00 €	Crédits nouveaux	14 500.00 €
Crédits complémentaires hors dépenses imprévues	55 900.00 €	Crédits complémentaires	1 700.00 €
Diminution de crédits	-84 000.00 €	Diminution de crédits	-5 200.00 €
<b>Dépenses réelles</b>	<b>-28 100.00 €</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>11 000.00 €</b>

### 2.1.2. - En section d'investissement

Les mouvements réels enregistrent une augmentation de 583 K€ en recettes et en dépenses.

Les principales évolutions budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes, découlent de plusieurs éléments conjoncturels notoires qui interagissent les uns avec les autres :

#### ☞ Plan IMMO 2 :

- Une modification de la programmation, dans le temps, des opérations HAUTE-MOUGE et SIMARD prévues initialement pour 2016. Les crédits seraient reportés sur 2017. Dans ces conditions, en dépenses, les crédits de paiement (C.P.) 2016 seraient diminués de 464 K€. Ils passeraient alors de 1.363 K€ à 899 K€. Les crédits 2017, qui seront proposés lors du budget primitif, seraient alors abondés d'autant comme précisé dans un rapport présenté lors de cette même séance.
- Pour faire face à cette dépense, un emprunt était inscrit au B.P. 2016 pour 1.360 K€, aussi celui-ci serait ramené à 900 K€.
- Parallèlement à cette situation, le Département a informé le S.D.I.S., de disponibilités budgétaires conjoncturelles sur sa section d'investissement 2016. Aussi, et dans un souci commun de réduire les charges financières liées au remboursement des emprunts nécessaires au financement de ce programme IMMO 2, le Département propose de substituer l'emprunt précité par une subvention d'équipement directe de 900 K€ versée par lui-même. Il propose également un financement, par anticipation, des crédits de paiement 2017 prévus dans l'autorisation de programme - qui auraient dû être également financés par un emprunt en 2017 - par le versement d'une subvention de 1.383 K€ dès 2016.

#### ☞ Acquisition de véhicules :

- Comme précisé dans un rapport portant sur ce sujet, une moindre dépense de 180 K€ a pu être réalisée sur les acquisitions de V.S.A.B. notamment.

#### ☞ Adaptation des tenues opérationnelles des S.P. :

- Comme précisé dans un rapport portant sur ce sujet, une moindre dépense de 75 K€ a pu être réalisée sur les acquisitions de nouvelles tenues opérationnelles.

☞ Optimisation de la dette :

Les diverses évolutions en dépenses et recettes, si elles étaient acceptées, permettraient au S.D.I.S. 71 d'engager une action d'optimisation de sa dette sur deux natures d'emprunts, actuellement en stock :

- Un emprunt revolving : actuellement, dans le stock de dette du S.D.I.S. 71, figure un emprunt revolving pour lequel son remboursement arrive à son terme dans les prochaines années. Le capital restant dû (C.R.D.) au 31 décembre 2016 sera de l'ordre de 227 K€. Compte tenu de ce solde, d'une part et du lissage de la trésorerie obtenu grâce à la mensualisation - accompagnée du recouvrement par prélèvement automatique - des contributions d'autre part, cet emprunt n'apporte plus de plus-value. Aussi, figurent, dans cette décision modificative, les inscriptions budgétaires d'ordre (sans décaissement) qui permettrait de clore ce dossier dès 2016 au lieu d'attendre 2018.
- Deux emprunts à taux fixe : ils ont été contractés en 2011 & 2012 selon les conditions économiques du moment, c'est-à-dire avec des taux supérieurs à ceux du marché actuel.

Référence	CRD	Date RA	Index actuel	Durée	IRA	Nouveau	Gain
Banque		Préavis		Point de base	Taux d'équilibre	taux	estimé
SDIS 2011-004		22/02/2017		19,00	6 374 €		
BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	490 273 €	22/01/2017	2,60 %	514 €	2,46 %	1,90 %	29 000 €
SDIS 2012-002		25/04/2017		25,00	21 913 €		
BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	438 260 €	25/03/2017	3,20 %	608 €	2,76 %	2,05 %	46 000 €

Dans le cas d'un remboursement anticipé, les indemnités (I.R.A.) cumulées seraient au total de 29 K€ et l'équilibre financier de cette opération serait atteint avec des taux de 2,46 % et 2,76 %. Aujourd'hui, les conditions du marché sont encore plus intéressantes avec des taux variables.

- Compte tenu de l'ensemble des éléments précités, le S.D.I.S. 71 pourrait saisir l'opportunité financière offerte par le Département pour rembourser par anticipation ces deux emprunts et ne pas les refinancer immédiatement par deux emprunts nouveaux. Le refinancement serait inscrit en 2017. Par le truchement des phases de mobilisations et de consolidations, les premières échéances de ces nouveaux emprunts à des taux plus intéressants n'interviendraient qu'en 2019.

Afin que l'équilibre de la section d'investissement soit respecté, le solde de ces différents mouvements serait inscrit en dépenses imprévues pour 449 K€ et viendrait naturellement abonder d'autant le résultat 2016 de cette section, qui serait repris en recettes de la même section sur 2017.

Précisons que dans cette perspective globale, si celle-ci était adoptée, les C.P. 2017 du plan IMMO 2 seraient couverts - en vertu d'un des principes de la comptabilité publique de la non affectation des ressources aux charges - d'une part, par l'excédent précité et d'autre part, par les emprunts de refinancement qui seront inscrits budgétairement en 2017. Dans ces conditions, il ne serait plus fait appel au Département pour le solde du financement de ce plan, tel qu'il est connu aujourd'hui.

Les différents ajustements de cette section portant sur les mouvements réels peuvent se résumer globalement de la manière suivante :

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Crédits nouveaux	980 000.00 €	Crédits nouveaux	2 283 000.00 €
Crédits complémentaires hors dépenses imprévues	0.00 €	Crédits complémentaires	0.00 €
Diminution de crédits	-846 134.00 €	Diminution de crédits	-1 700 000.04 €
<b>Dépenses réelles</b>	<b>133 866.00 €</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>582 999.96 €</b>

## **2.2. – Les principaux mouvements d'ordre**

Ils correspondent à des écritures comptables et ne génèrent ni encaissement ni décaissement de la part du Comptable.

Pour cette décision modificative, ils sont équilibrés en dépenses et en recettes et correspondent aux écritures nécessaires à :

- ☞ La gestion des immobilisations pour 392 K€.
- ☞ La clôture budgétaire de l'emprunt revolving évoqué ci-dessus pour 340 K€.

Ces mouvements d'ordres sont réalisés à l'intérieur de la section d'investissement pour un montant total de 732 K€.

Suite à ces nouvelles écritures, le montant de la section de fonctionnement passe de 39.474 K€ à **39.485 K€** et celui de la section d'investissement de 13.338 K€ à **14.653 K€**, soit un budget total de **54.138 K€**.

---

## **DÉCISION**

---

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent les propositions présentées au titre de la décision modificative n° 1 du budget 2016.

Docteur Bertrand ROUFFIANGE  
Président du CA.S.D.I.S. 71



Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire pour avoir été

- reçu en Préfecture le - 8 NOV. 2016

- publié et affiché le - 8 NOV. 2016

Le Président,

Pour le Président et par délégation,  
Le Chef du Service Assistance de la Direction,

Stéphanie MARTIN